COMMUNE DE CAUTERETS
SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 24 JUILLET 2026

Sur convocation de Monsieur le maire, adressée individuellement à chaque membre le 20 Juillet 2026, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le Vendredi 24 Juillet 2026 à 20h30.

Etaient présents :
M. Clément EULACIA, Maire, Jean-Marc CAMET, Valérie HAMONIAUX, Xavier. NEUSCHWANDEER, Fabienne LAYRÉ-CASSOU, Adjoints, Francis GUIARD, Alain LARROUDE, Didier LARRIBERE, Elisabeth OCHANDORENA, Jean-Claude DUPLA-BILE, Isabelle MASSON, Stéphanie MUN

Absents Excusés :
Mme Albane IBERTO-MAZZALI qui a donné pouvoir à Mme Valérie HAMONIAUX
M. Eric LESTABLE qui a donné pouvoir à M. Jean-Claude DUPLA-BILE
M. Henri ARBEILLE qui a donné pouvoir à M. Jean-Marc CAMET

Secrétaire de séance :
M. Alain LARROUDE

Le procès-verbal de la séance du 26 Juin 2026 est approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte sur l'ordre du jour suivant :

1- Mise en place de passages piétons sur Route Départementale
2- Rectification de la durée d'emprunt relative à la délibération n° 14 du 05/12/25
3- Tarification des confiseries, boissons et animations au cinéma
4- Travaux d'enfouissement du SDE sur l'avenue mamelon - Basse tension
5- Avenant au marché travaux de réhabilitation de l'Hôtel Le Londres en Maison des Saisonniers – Lot 2 "Charpente, couverture, zinguerie"
6- Attribution des marchés pour travaux de création de réseau et réservoir d'eau potable à La Raillère
7- Nouvel organigramme des services

Questions diverses

Délibération n° 1 – Mise en place de passages piétons sur Route Départementale

Monsieur le maire expose à l'assemblée qu'afin de sécuriser le chemin reliant le centre du village au quartier de la Raillère, la Commune a sollicité le Département des Hautes-Pyrénées pour l'aménagement de passages piétons en traversée de la Route Départementale 920.

M. le maire précise que ces deux passages piétons sont au niveau du Camp de La Russe et au niveau de la traversée du chemin allant vers les anciens thermes de la Raillère.

Compte tenu de la présence notable de piétons traversant la route départementale, le Département a autorisé, à titre exceptionnel, la mise en place de passage piétons hors agglomération. La commune en serait ainsi Maître d'ouvrage et financeur.

Afin de définir les modalités techniques, administratives et financières ainsi que les obligations respectives des deux collectivités, le Département des Hautes-Pyrénées a proposé à la Commune de Cauterets une convention.

Monsieur le maire présente ladite convention. Elle est annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer,
Ouï l'exposé du maire,
Après en avoir délibéré
Décide à l'unanimité des membres présents et représentés,

- D'approuver les termes de la convention ladite convention ;
- D'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout document se rapportant à l'exécution de cette décision ;
- D'inscrire au budget de cette année les crédits nécessaires à cette réalisation.

Délibération n° 2 - Rectification de la durée d'emprunt relative à la délibération n° 14 du 05/12/25

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 5 décembre 2025, la délibération n°14 a été prise pour les besoins de financement des opérations d'aménagements d'espaces publics et de logement. Il a été opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 2 423 000 €. Cependant, il est nécessaire d'apporter une rectification à cette délibération à savoir la durée de l'emprunt qui est de 20 ans et non de 30 ans.

Monsieur le maire rappelle que le taux d'intérêt de ce prêt est indexé sur le taux du livret auquel s'ajoute une marge fixe de 0,6 %.

Le Conseil municipal, invité à se prononcer,
Ouï l'exposé du maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide :

- D'approuver la rectification de la durée d'emprunt qui est de 20 ans.

Délibération n° 3 – Tarification des confiseries, boissons et animations au cinéma

Monsieur le maire propose à l'assemblée d'adopter les tarifs suivant relatifs aux ventes de boissons et de confiserie au cinéma (Régie Cauterets Animation) :

- Eau plate Ogeu 25 cl : 1€
- Eau gazeuse Ogeu 25 cl : 1,50 €
- Coca cola pet 25 cl : 2 €
- Fuzz tea pet 25 cl : 2 €
- Fanta orange pet 25 cl : 2 €
- Pop Corn gobelet 1 l : 2,50 €
- Pop Corn gobelet 2 l : 4 €
- Sachet Haribo 40 gr. 1 €
- Sucette ChupaChups : 0,50 €
- Participation au buffet dinatoire : 5 €
- Participation au goûter des enfants : (1 verre de jus de fruit et une tranche de cake) : 1 €

Le Conseil municipal, invité à se prononcer,
Ouï l'exposé du maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide :
- D'adopter les tarifs présentés ci-dessus.

Délibération n° 4 Travaux d'enfouissement du SDE sur l'Avenue Mamelon Vert - Basse tension

SDE Complémentaire 2026

Programme : ELECTRICITE
Marché : ER-EP 26/29 Lot Montagne - INEO - 2026
Commune : CAUTERETS
Objet : enfouissement du réseau basse tension, dipôles 250, 258, 261, 376, 1093, 1094, 1096, 1097 et 1140 issu du poste P19 BRUMOUS.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été retenue pour l'année 2026 sur le programme «ELECTRICITE», arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.

M. le maire précise qu'il s'agit de la quatrième tranche des projets d'enfouissement des réseaux, il manquait la délibération sur la basse tension.

Le montant de la TVA est pris en charge par le SDE65.

Le montant HT de la dépense est évalué à : 300 000,00 €

FONDS LIBRES	150 000,00 €
PARTICIPATION SDE	150 000,00 €
TOTAL	**300 000,00 €**

La part communale est mobilisée sur ses fonds libres.

Le Conseil municipal invité à se prononcer,
Ouï l'exposé du maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide :

- D'approuver le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées,
- De s'engager à garantir la somme de 150 000,00 € au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées, qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune,
- De préciser que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Municipalité.

Délibération n° 5 - Avenant au marché travaux de réhabilitation de l'Hôtel Le Londres en Maison des Saisonniers – Lot 2 "Charpente, couverture, zinguerie"

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la délibération du 17 janvier 2025, attribuant le lot 2 « Charpente, Couverture, Zinguerie » du marché de travaux de réhabilitions de l'Hôtel Le Londres en Maison des Saisonniers à l'entreprise TROYANO pour un montant total de 77 364,69 € HT.

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée l'avenant 1 délibéré le 21 octobre 2025 apportant une plus-value de 3 108,50 € HT, et l'avenant 2 délibéré le 29 mai 2026 apportant une plus-value de 2 992,50 € HT

Monsieur le maire propose à l'assemblée de valider les travaux supplémentaires de renforcement de la ferme de charpente impliquant une plus-value de 7 126,00 € HT.

L'installation de la cage d'ascenseur a en effet imposé une modification de la ferme et une vérification de sa conformité. L'ouvrage devant désormais respecter les normes d'une construction neuve, un renforcement est devenu nécessaire. Ces travaux n'étaient pas anticipables au départ, car la charpente était récente et sans modification prévue.

Le nouveau montant de ce lot est de 90 591,69 € HT, soit une augmentation de 17,09 %.

Le Conseil municipal invité à se prononcer,
Ouï l'exposé du maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide :

- D'approuver l'avenant au lot 2 « Charpente, Couverture, Zinguerie » du marché de travaux de réhabilitation de l'Hôtel de Londres en Maison des Saisonniers portant une plus-value de 7 126,00 € HT au montant initial du marché ;
- D'approuver le montant actualisé de 90 591,69 € HT pour ce lot ;
- D'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer cet avenant.

Délibération n° 6 - Attribution des marchés pour travaux de création de réseau et réservoir d'eau potable à La Raillère

Une consultation a été lancée pour le marché de travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable et création d'une unité de turbinage.

Après consultation des entreprises, et analyse des offres par le Maître d'œuvre ENEA, Monsieur le maire propose à l'assemblée de retenir les offres les mieux-disantes suivantes :

N° du lot	Désignation du lot	Entreprise	Montant HT
01	Réseaux	SOGEP/SADE/EHTP	2 085 410,00 €
02	Réservoir	TOUJA/FFT/SOGEP/HES/LBTP	1 975 000,00 €
03	Résine et étanchéité		
04	Habillage en pierre	SOARES	374 252,43 €
05	Turbinage		
		TOTAL HT	4 434 662,43 €

Soit un montant total de 4 434 662,43 € HT.

Le lot 3 est déclaré sans suite pour motif d'intérêt général.
Le lot 5 déclaré sans suite fera l'objet d'une nouvelle consultation.

Le Conseil Municipal invité à se prononcer,
Ouï l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide :

- D'attribuer le marché de travaux du lot 1 « Réseaux » au groupement d'entreprises SOGEP/SADE/EHTP pour un montant de 2 085 410 € HT ;
- D'attribuer le marché de travaux du lot 2 « Réservoir » au groupement d'entreprises TOUJA/FFT/SOGEP/HES/LBTP pour un montant de 1 975 000 € HT ;
- D'attribuer le marché de travaux du lot 4 « Réservoir » à l'entreprise SOARES pour un montant de 374 252,43 € HT ;
- De déclarer les lots 3 et 5 sans suites ;
- D'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 7 - Nouvel organigramme des services

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Considérant les besoins des services et la nécessité de modifier l'organigramme par rapport aux projets du mandat en cours ;

Considérant que l'organigramme est un outil essentiel au fonctionnement de toute structure qui permet de connaître le positionnement des services et les relations hiérarchiques et transversales.

Considérant le projet d'organigramme des services de la Commune présenté par Monsieur le Maire et annexé à la présente délibération.

Considérant l'urgence de créer un emploi d'attaché ou ingénieur territorial à temps complet pour occuper les fonctions de Directeur Général Adjoint afin de recruter un agent dans les meilleurs délais.

Le Conseil municipal invité à se prononcer,
Ouï l'exposé du maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide :

- D'adopter le nouvel organigramme de la commune présenté à compter de ce jour ;
- De créer un emploi d'attaché ou ingénieur territorial à temps complet pour occuper les fonctions de Directeur Général Adjoint ;
- D'autoriser le maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de cette délibération ;
- D'inscrire les budgets nécessaires à la mise en œuvre de cette nouvelle organisation de services ;
- D'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à soumettre cet organigramme à l'avis du Conseil Social Territorial du centre de gestion 65.

M. le Maire précise que des renforts sont prévus suite à des besoins constatés, dont :
- A la direction à deux-têtes, DGS et DGA, avec l'intégration d'un spécialiste juridique et administratif,
- La création de deux services destinés à la gestion du patrimoine : un agent administratif sur les mises en location, un agent technique sur les réparations. L'agent administratif aura également une mission d'action sociale,
- Renforcement du service marché public,
- Création d'un service communication et d'un service Jeunesse Culture et Sport
L'organigramme n'est pas figé et pourra évoluer.

Questions diverses
Pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h52.
